

VIRT 982€

le
12/11/21**ASSURANCES BENOIT**20B rue du Faubourg St Jacques, BP 50052, 21202 BEAUNE
CEDEX

Tél : 03.80.24.75.80.

Fax : 03.80.24.90.22

E.Mail : contact@courtier-assurances.net



DOMAINE A F GROS

5 Grande Rue
21630 POMMARD**RELEVÉ DE COTISATION**

Beaune, le 09/07/2021

RIB : 10278 02504 00011836445 81
IBAN : FR7610278025040001183644581 CMCIFR2A
Crédit Mutuel

Messieurs,

Veuillez trouver ci-dessous votre cotisation relative à votre contrat.

Nous vous remercions de nous faire parvenir votre règlement par tout moyen à votre convenance à l'ordre d'ASSURANCES BENOIT.

Les opérations d'assurance et prestations de services afférentes sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts hormis les prestations d'assistance. N° Individuel Identification : EUROP ASSISTANCE FR 451 366 405

COMPAGNIE	Références	Période couverte	Type de contrat / Objet adresse du risque
Europ Assistance	54031330	Du 21/01/2022 au 29/01/2022	Extension PASS MISSION 58821032
Prime Nette	- €	Honoraires	- €
Taxes	- €	Frais de quittancement	- €
Dont catastrophes naturelles TTC	- €		
Dont taxe attentats (FGTI)	- €		
PRIME totale TTC en EUROS (dont frais et taxes)	516.00 euros		

Informations concernant les contrats à tacite reconduction souscrits par un particulier pour un usage privé :

- Dans le cadre de votre contrat AUTO/MOTO, en cas de dommages subis par celui-ci, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel de votre choix.
- Loi HAMON : En application de l'article L113-5 du code des assurances, vous pouvez, à tout moment, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date de souscription, résilier votre contrat sans frais, ni pénalités. Cette résiliation prendra effet un mois après la réception de la notification par votre nouvel assureur par lettre recommandée.
- Loi CHATEL : En application de l'article L113-5 du code des assurances, lorsque l'avis d'échéance annuel de prime ou de cotisation est adressé par l'assureur moins de 15 jours avant la date limite d'exercice par l'assuré du droit de dénonciation du contrat ou lorsqu'il lui est adressé après cette date, vous avez la faculté de dénoncer la reconduction de votre contrat dans les 20 jours suivant l'envoi de cette information annuelle, le cachet de la poste faisant foi, par lettre recommandée.
- Processus de médiation : le médiateur de la MEDIATION DE L'ASSURANCE, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 (www.mediation-assurance.org)

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du Code des Assurances
RC BEAUNE 815 106 927- 488 008 913
Immatriculation ORIAS 15005887 - 070005354

ASSURANCES BENOIT

20B rue du Faubourg St Jacques, BP 50052, 21202 BEAUNE
CEDEX

Tél : 03.80.24.75.80.

Fax : 03.80.24.90.22

E.Mail : contact@courtier-assurances.net



DOMAINE A F GROS

5 Grande Rue
21630 POMMARD

RELEVÉ DE COTISATION

Beaune, le 09/07/2021

RIB : 10278 02504 00011836445 81

IBAN : FR7610278025040001183644581 CMCIFR2A

Crédit Mutuel

Messieurs,

Veuillez trouver ci-dessous votre cotisation relative à votre contrat.

Nous vous remercions de nous faire parvenir votre règlement par tout moyen à votre convenance à l'ordre d'ASSURANCES BENOIT.

Les opérations d'assurance et prestations de services afférentes sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts hormis les prestations d'assistance. N° Individuel Identification : EUROP ASSISTANCE FR 451 366 405

COMPAGNIE	Références	Période couverte	Type de contrat / Objet adresse du risque
Europ Assistance	54031327	Du 21/01/2022 au 09/02/2022	Extension PASS MISSION 58730550
Prime Nette	- €	Honoraires	- €
Taxes	- €	Frais de quittancement	- €
Dont catastrophes naturelles TTC	- €		
Dont taxe attentats (FGTI)	- €		
PRIME totale TTC en EUROS (dont frais et taxes)	466.00 euros		

Informations concernant les contrats à facile reconduction souscrits par un particulier pour un usage privé :

- Dans le cadre de votre contrat AUTO/MOTO, en cas de dommages subis par celui-ci, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel de votre choix.
- Loi HAMON : En application de l'article L.113-5 du code des assurances, vous pouvez, à tout moment, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date de souscription, résilier votre contrat sans frais, ni pénalités. Cette résiliation prendra effet un mois après la réception de la notification par votre nouvel assureur par lettre recommandée.
- Loi CHATEL : En application de l'article L.113-5 du code des assurances, lorsque l'avis d'échéance annuel de prime ou de cotisation est adressé par l'assureur moins de 15 jours avant la date limite d'exercice par l'assuré du droit de dénonciation du contrat ou lorsqu'il lui est adressé après cette date, vous avez la faculté de dénoncer la reconduction de votre contrat dans les 20 jours suivant l'envoi de cette information annuelle, le cachet de la poste faisant foi, par lettre recommandée.

- Processus de médiation : le médiateur de la MEDIATION DE L'ASSURANCE, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 (www.mediation-assurance.org)



RELEVÉ DE COTISATION CLIENT

arrêté au 19/04/2021

ASSURANCES BENOIT

20 Bis Rue du Faubourg St Jacques
B.P. 50052
21202 BEAUNE CEDEX
Tél. 03.80.24.75.80 - Fax 03.80.24.90.22
ORIAS 07005354 - 15005887

DOMAINE A F GROS
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

IBAN : FR76 1027 8025 0400 0118 3644 581
BIC : CMCIFR2AXXX - Banque : CCM BEAUNE

BEAUNE, le 19/04/2021

CHER CLIENT,

Veillez trouver ci-dessous la liste des cotisations relatives à vos contrats arrivant à échéance. Je vous remercie de me faire parvenir votre règlement par tout moyen à votre convenance

Finan Assistance, SA au capital de 35 402 785 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, RCS Nanterre 451 366 405, 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers, n° TVA : FR 36640500012

Produit/Contrat	Période	Montant TTC
AUTO Contrat N° AT146736 - H2X391W014 FENWICK GENERALI IARD - Cotisation HT : 107,83 € dont Cat.Nat. : 0,47 €, Taxes : 23,74 €	Bonus : 0 % du 12/04/2021 au 31/12/2021	131,57

Page : 1/1, *En votre aimable règlement* 131,57 EUR

Règlement à effectuer à l'ordre ASSURANCES BENOIT

¶ Ce relevé de cotisation et tout encaissement ne saurait valoir renonciation de la Compagnie à se prévaloir d'une résiliation. Toute renonciation à une résiliation (acquise ou non) et toute remise en vigueur éventuelle du contrat restent subordonnées à l'accord exprès de la Compagnie.

Tout bénéficiaire de garanties accordées au titre de l'article L211-1 du code des assurances peut, en cas de dommage garanti par le contrat, choisir le réparateur professionnel auquel il souhaite recourir.

Papillon à joindre à votre règlement		
A5555 DOMAINE A F GROS		
Code Classement :		

AUTO		
AT146736-0001AB	12/04/2021	131,57
Total (Euros)		131,57

Pour tout règlement par virement, merci de mentionner votre NOM et N° DE CONTRAT.
When paying by bank transfer, please mention your name and the contract number.
Bij een bankovermaking graag uw naam en het contractnummer vermelden.



NOM DU TITULAIRE du compte : **S.A.S. DOMAINE A.F.GROS**

Nombre : **02**

N° 3161670

Date : **18/04/2021**

Le client soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions mentionnées au verso de l'exemplaire client.

Signature :

Banque	Nom de l'émetteur	N° du chèque	Montant
CA	Generali	5666491	74,90
CA	Generali	5666538	1286,75

COMPTABILISÉ



Code banque : 11006 Code guichet : 21004 Numéro de compte : 06442340001 CA (R) : 75 Montant de la remise : 1361,71

3161670 5666491 5666538 *Almuth NA*

Code saisisseur : CAA2477
Réf : 1ERE INDEMNITE DEVIS RADREAU FRANCHISE
Réf : 600E DEDUITE- ATTENTE FACTURE POUR SOLDE

Paris, le 19/04/2021

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser notre règlement par chèque.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

BALENCY LUDIVINE
DIRECTION INDEMNISATION

Tout chèque modifié sera rejeté par notre établissement bancaire.
Merci d'apposer au dos du chèque une signature conforme au bénéficiaire ainsi que le tampon pour les sociétés.
En cas de question ou contestation, merci de contacter Generali et non la banque.

Pour nous écrire : Generali IARD - 75456 Paris cedex 09

EURO - MOD. 4.0764 E - 11/06

RALI

Tel : 03.80.24.24.02

Fax : 03.80.24.90.22

beaunesinistres@agence.generalif.fr

MAROLLEAU

175 00037 R.C.S. DIJON

ge : 20 Bis Rue du Fbg St Jacques 21 000 BEAUNE

'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 15005887

rue Jules Lefebvre 75331 Paris cedex 09



COGEPRI 202010.0687

PARTIE A DÉTACHER



Generali Vie - SA au capital de 336 872 976 euros
 Entreprise régie par le code des assurances
 602 062 481 RCS Paris
 Siège social : 2, rue Pillet-Will - 75009 Paris

Tél : 01 58 38 80 00

1992 - 0000852 - TTF - 321



Code Portefeuille : 081654
 Assuré : DOMAINE AF GROS .
 Bénéficiaire : DOMAINE AF GROS .
 Date / N° : 19/04/2021 / 5666491
 Service : ULIS
 Contrat n°: 000AM805669
 Sinistre n°: 0066174523
 Code saisisseur : CAA2477
 Réf : RBT POTERIE D ANDUZE FRANCHISE DEDUITE
 Réf : SUITE A RAPPORT EXPERTISE

M. DOMAINE AF GROS
 5 GRANDE RUE
 21630 POMMARD

Paris, le 19/04/2021

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser notre règlement par chèque.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

BALENCY LUDIVINE
 DIRECTION INDEMNISATION

Tout chèque modifié sera rejeté par notre établissement bancaire.
 Merci d'apposer au dos du chèque une signature conforme au bénéficiaire ainsi que le tampon pour les sociétés.
 En cas de question ou contestation, merci de contacter Generali et non la banque.

Pour nous écrire : Generali IARD - 75456 Paris cedex 09

EURO - MOD. 4.0764 E - 11/06



Tel : 03.80.24.24.02

Fax : 03.80.24.90.22

beaunesinistres@agence.generali.fr

COGEPRIINT 202010.0687

MAROLLEAU

9 175 00037 R.C.S. DIJON

ège : 20 Bis Rue du Fbg St Jacques 21 000 BEAUNE

d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 15005887

, rue Jules Lefebvre 75331 Paris cedex 09



PARTIE
 A DÉTACHER

RELEVÉ DE COTISATION CLIENT

arrêté au 31/08/2021

Vie
Web. Dne
16/7/21

COMPTABILISÉ

ASSURANCES BENOIT

20 Bis Rue du Faubourg St Jacques
B.P.50052
21202 BEAUNE CEDEX
Tél. 03.80.24.75.80 - Fax 03.80.24.90.22
ORIAS 07005354 - 15005887

DOMAINE A F GROS
5 Grande Rue
21630 POMMARD

IBAN : FR76 1027 8025 0400 0118 3644 581
BIC : CMCIFR2AXXX - Banque : CCM BEAUNE

BEAUNE, le 12/07/2021

Europ Assistance. SA au capital de 35 402 785 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, RCS Nanterre 451 366 405, 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers, n° TVA : FR 8245136640500012

Produit/Contrat	Report	Période	Montant TTC
ENTREPRISE			3 259,81
Contrat N° AL632920	Index : 1022,3	du 01/08/2021 au 31/07/2022	10 354,31
GENERALI IARD - Cotisation HT : 9 829,46 € dont Cat Nat : 1 013,42 €, Taxes : 524,85 €			

Page : 3/3, En votre aimable règlement **13 614,12 EUR**

Règlement à effectuer à l'ordre ASSURANCES BENOIT

¶ Ce relevé de cotisation et tout encaissement ne saurait valoir renonciation de la Compagnie à se prévaloir d'une résiliation. Toute renonciation à une résiliation (acquise ou non) et toute remise en vigueur éventuelle du contrat restent subordonnées à l'accord exprès de la Compagnie.

Tout bénéficiaire de garanties accordées au titre de l'article L211-1 du code des assurances peut, en cas de dommage garanti par le contrat, choisir le réparateur professionnel auquel il souhaite recourir.

Papillon à joindre à votre règlement			
A5555 DOMAINE A F GROS			
Code Classement :			
	Report		3 259,81
ENTREPRISE			
AL632920-0002AB	01/08/2021		10 354,31
Total (Euros)			13 614,12

Pour tout règlement par virement, merci de mentionner votre NOM et N° DE CONTRAT.

When paying by bank transfer, please mention your name and the contract number.

Bij een bankovermaking graag uw naam en het contractnummer vermelden.

CATASTROPHES NATURELLES : La franchise réglementairement prévue est fonction de la nature du risque : **Véhicules terrestres à moteur** : 380 € par véhicule ; **Bien à usage d'habitation ou à usage non professionnel** : 380 €, ou 1 520 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; **Bien à usage professionnel** : 10 % du montant des dommages pour chaque établissement, minimum 1 140 €, ou 3 050 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; pour la garantie **perte d'exploitation** si elle est souscrite : 3 jours ouvrés, minimum de 1 140 €. Pour les biens et véhicules à usage professionnel, si le contrat prévoit une franchise supérieure, celle-ci s'applique. Si votre commune n'est pas dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, la franchise peut doubler, tripler ou quadrupler en cas de récurrence d'événements de même nature dans les 5 dernières années.
L'indemnisation intervient dans les 3 mois de la 1^{re} de ces dates : remise de l'état estimatif des pertes ou publication de l'arrêté constatant l'état de catastrophe naturelle.

RELEVÉ DE COTISATION CLIENT

arrêté au 31/08/2021

ASSURANCES BENOIT

20 Bis Rue du Faubourg St Jacques
B.P. 50052
21202 BEAUNE CEDEX
Tél. 03.80.24.75.80 - Fax 03.80.24.90.22
ORIAS 07005354 - 15005887

DOMAINE A F GROS
5 Grande Rue
21630 POMMARD

IBAN : FR76 1027 8025 0400 0118 3644 581
BIC : CMCIFR2AXXX - Banque : CCM BEAUNE

BEAUNE, le 12/07/2021

CHER CLIENT,

Veillez trouver ci-dessous la liste des cotisations relatives à vos contrats arrivant à échéance. Je vous remercie de me faire parvenir votre règlement par tout moyen à votre convenance

Assistance, SA au capital de 35 402 785 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, RCS Nanterre 451 366 405, 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers, n° TVA : FR 136640500012

Produit/Contrat	Période	Montant TTC
AUTO		
Contrat N° AL454442 - 7567RR21 FENDT GENERALI IARD - Cotisation HT : 221,94 € dont Cat.Nat. : 1,38 €, Taxes : 24,29 €	du 01/08/2021 au 31/07/2022	246,23
Contrat N° AL629158 - 5054KZ21 BOBARD GENERALI IARD - Cotisation HT : 222,17 € dont Cat.Nat. : 1,38 €, Taxes : 24,32 €	du 01/08/2021 au 31/07/2022	246,49
Contrat N° AL629174 - H16T FENWICK GENERALI IARD - Cotisation HT : 116,57 €, Taxes : 16,92 €	du 01/08/2021 au 31/07/2022	133,49

Page : 1/3, A reporter **626,21 EUR**

⚠ Ce relevé de cotisation et tout encaissement ne saurait valoir renonciation de la Compagnie à se prévaloir d'une résiliation. Toute renonciation à une résiliation (acquise ou non) et toute remise en vigueur éventuelle du contrat restent subordonnées à l'accord exprès de la Compagnie.

Tout bénéficiaire de garanties accordées au titre de l'article L211-1 du code des assurances peut, en cas de dommage garanti par le contrat, choisir le réparateur professionnel auquel il souhaite recourir.

Papillon à joindre à votre règlement			
A5555 DOMAINE A F GROS			
Code Classement			
AUTO			
AL454442-0001AB	01/08/2021	246,23	
AL629158-0001AB	01/08/2021	246,49	
AL629174-0001AB	01/08/2021	133,49	
A reporter		626,21	

Pour tout règlement par virement, merci de mentionner votre NOM et N° DE CONTRAT.

When paying by bank transfer, please mention your name and the contract number.

Bij een bankovermaking graag uw naam en het contractnummer vermelden.

CATASTROPHES NATURELLES : La franchise réglementaire prévue est fonction de la nature du risque : **Véhicules terrestres à moteur** : 380 € par véhicule ; **Bien à usage d'habitation ou à usage non professionnel** : 380 €, ou 1.520 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; **Bien à usage professionnel** : 10 % du montant des dommages pour chaque établissement, minimum 1.140 €, ou 3.050 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; pour la garantie **perte d'exploitation** si elle est souscrite : 3 jours ouvrés, minimum de 1.140 €. Pour les biens et véhicules à usage professionnel, si le contrat prévoit une franchise supérieure, celle-ci s'applique. Si votre commune n'est pas dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, la franchise peut doubler, tripler ou quadrupler en cas de récurrence d'événements de même nature dans les 5 dernières années. L'indemnisation intervient dans les 3 mois de la 1^{re} de ces dates : remise de l'état estimatif des pertes ou publication de l'arrêté constatant l'état de catastrophe naturelle.

RELEVÉ DE COTISATION CLIENT

arrêté au 31/08/2021

ASSURANCES BENOIT

20 Bis Rue du Faubourg St Jacques
B.P. 50052
21202 BEAUNE CEDEX
Tél. 03.80.24.75.80 - Fax 03.80.24.90.22
ORIAS 07005354 - 15005887

DOMAINE A F GROS
5 Grande Rue
21630 POMMARD

IBAN : FR76 1027 8025 0400 0118 3644 581
BIC : CMCIFR2AXXX - Banque : CCM BEAUNE

BEAUNE, le 12/07/2021

Europ Assistance, SA au capital de 35 402 785 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, RCS Nanterre 451 366 405, 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers, n° TVA : FR 8245136640500012

Produit/Contrat	Report	Période	Montant TTC
AUTO			626,21
Contrat N° AL629256 - FV-715-YN VOLKSWAGEN	Bonus : 50 %	du 01/08/2021 au 31/07/2022	716,32
GENERALI IARD - Cotisation HT : 646,42 € dont Cat.Nat. : 4,05 €, Taxes : 69,90 € Europ Assistance - Cotisation HT : 82,14 €, TVA au taux de 20,00 % : 16,43 €			
Contrat N° AL629276 - FX-229-NT LAND ROVER	Bonus : 50 %	du 01/08/2021 au 31/07/2022	1 489,83
GENERALI IARD - Cotisation HT : 1 238,27 € dont Cat.Nat. : 4,83 €, Taxes : 251,56 € Europ Assistance - Cotisation HT : 82,14 €, TVA au taux de 20,00 % : 16,43 €			
Contrat N° AR140009 - AS-909-AF TECNOMA	Bonus : 0 %	du 01/08/2021 au 31/07/2022	427,45
GENERALI IARD - Cotisation HT : 388,40 € dont Cat.Nat. : 4,43 €, Taxes : 39,05 €			

Page : 2/3, **A reporter** **3 259,81 EUR**

¶ Ce relevé de cotisation et tout encaissement ne saurait valoir renonciation de la Compagnie à se prévaloir d'une résiliation. Toute renonciation à une résiliation (acquise ou non) et toute remise en vigueur éventuelle du contrat restent subordonnées à l'accord exprès de la Compagnie.

Tout bénéficiaire de garanties accordées au titre de l'article L211-1 du code des assurances peut, en cas de dommage garanti par le contrat, choisir le réparateur professionnel auquel il souhaite recourir.

Papillon à joindre à votre règlement			
A5555 DOMAINE A F GROS			
Code Classement :			
	Report		626,21
AUTO			
AL629256-0001AB	01/08/2021		716,32
AL629276-0002AB	01/08/2021		1 489,83
AR140009-0001AB	01/08/2021		427,45
A reporter			3 259,81

Pour tout règlement par virement, merci de mentionner votre NOM et N° DE CONTRAT.

When paying by bank transfer, please mention your name and the contract number.

Bij een bankovermaking graag uw naam en het contractnummer vermelden.

CATASTROPHES NATURELLES : La franchise réglementairement prévue est fonction de la nature du risque : **Véhicules terrestres à moteur** : 380 € par véhicule ; **Bien à usage d'habitation ou à usage non professionnel** : 380 €, ou 1 520 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; **Bien à usage professionnel** : 10 % du montant des dommages pour chaque établissement, minimum 1 140 €, ou 3 050 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; pour la garantie **perte d'exploitation** si elle est souscrite : 3 jours ouvrés, minimum de 1 140 €. Pour les biens et véhicules à usage professionnel, si le contrat prévoit une franchise supérieure, celle-ci s'applique. Si votre commune n'est pas dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, la franchise peut doubler, tripler ou quadrupler en cas de récurrence d'événements de même nature dans les 5 dernières années. L'indemnisation intervient dans les 3 mois de la 1^{re} de ces dates : remise de l'état estimatif des pertes ou publication de l'arrêté constatant l'état de catastrophe naturelle.

ASSURANCES BENOIT**COMPTABILISÉ**20B rue du Faubourg St Jacques, BP 50052, 21202 BEAUNE
CEDEX

Tél : 03.80.24.75.80.

Fax : 03.80.24.90.22

E.Mail : contact@courtier-assurances.net



DOMAINE A F GROS

5 GRANDE RUE

21630 POMMARD

RELEVÉ DE COTISATION

Beaune, le 14/06/2021

RIB : 10278 02504 00011836445 81

IBAN : FR7610278025040001183644581 CMCIFR2A

Crédit Mutuel

Messieurs,

Veuillez trouver ci-dessous votre cotisation relative à votre contrat.

Nous vous remercions de nous faire parvenir votre règlement par tout moyen à votre convenance à l'ordre d'ASSURANCES BENOIT.

*Les opérations d'assurance et prestations de services afférentes sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts hormis les prestations d'assistance. N° Individuel Identification : FR XXXXX**Dys marchandises transportées - HELVETIA*

COMPAGNIE	Références	Période couverte	Type de contrat / Objet adresse du risque
Helvetia	92103708 <i>~~~~~</i>	Du 02/06/2021 Au 31/12/2021	Marchandises Transportées Contrat TRANSPORT
Prime Nette	379.31€	Honoraires	- €
Taxes	5.90 €	Frais de quittancement	30.00 €
Dont catastrophes naturelles TTC	- €		
Dont taxe attentats (FGTI)	- €		
PRIME totale TTC en EUROS (dont frais et taxes)	415.21 euros		

VIA WEB le 17/6/21

Informations concernant les contrats à tacite reconduction souscrits par un particulier pour un usage privé :

- Dans le cadre de votre contrat AUTO/MOTO, en cas de dommages subis par celui-ci, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel de votre choix.
- Loi HAMON : En application de l'article L113-5 du code des assurances, vous pouvez, à tout moment, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date de souscription, résilier votre contrat sans frais, ni pénalités. Cette résiliation prendra effet un mois après la réception de la notification par votre nouvel assureur par lettre recommandée.
- Loi CHATEL : En application de l'article L113-5 du code des assurances, lorsque l'avis d'échéance annuel de prime ou de cotisation est adressé par l'assureur moins de 15 jours avant la date limite d'exercice par l'assuré du droit de dénonciation du contrat ou lorsqu'il lui est adressé après cette date, vous avez la faculté de dénoncer la reconduction de votre contrat dans les 20 jours suivant l'envoi de cette information annuelle, le cachet de la poste faisant foi, par lettre recommandée.
- Processus de médiation : le médiateur de la MEDIATION DE L'ASSURANCE, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 (www.mediation-assurance.org)

ASSURANCES BENOIT

20B rue du Faubourg St Jacques, BP 50052, 21202 BEAUNE
CEDEX

Tél : 03.80.24.75.80.

Fax : 03.80.24.90.22

E.Mail : contact@courtier-assurances.net



DOMAINE A F GROS

5 GRANDE RUE

21630 POMMARD

RELEVÉ DE COTISATION

Beaune, le 06/05/2021

RIB : 10278 02504 00011836445 81

IBAN : FR7610278025040001183644581 CMCIFR2A

Crédit Mutuel

Messieurs,

Veuillez trouver ci-dessous votre cotisation relative à votre contrat.

Nous vous remercions de nous faire parvenir votre règlement par tout moyen à votre convenance à l'ordre d'ASSURANCES BENOIT.

Les opérations d'assurance et prestations de services afférentes sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts hormis les prestations d'assistance. N° Individuel Identification : FR 552062663

Voir web le
CAM 11/05/20
(+) retour des doc
signés -
(+) et 1 et gardi dans
not dossier
ASS.

COMPAGNIE	Références	Période couverte	Type de contrat / Objet adresse du risque
Generali Iard	AL632920	XXX au XXX	Tout En Un Agricole Indice : sans objet
Prime Nette	887.55 €	Honoraires	- €
Taxes	50.27 €	Frais de quittancement	- €
Accessoires	26.34€		
Dont taxe attentats (FGTI)	- €		
PRIME totale TTC en EUROS (dont frais et taxes)	964.16 euros		

Informations concernant les contrats à tacite reconduction souscrits par un particulier pour un usage privé :

- Dans le cadre de votre contrat AUTO/MOTO, en cas de dommages subis par celui-ci, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel de votre choix.
- Loi HAMON : En application de l'article L113-5 du code des assurances, vous pouvez, à tout moment, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date de souscription, résilier votre contrat sans frais, ni pénalités. Cette résiliation prendra effet un mois après la réception de la notification par votre nouvel assureur par lettre recommandée.
- Loi CHATEL : En application de l'article L113-5 du code des assurances, lorsque l'avis d'échéance annuel de prime ou de cotisation est adressé par l'assureur moins de 15 jours avant la date limite d'exercice par l'assuré du droit de dénonciation du contrat ou lorsqu'il lui est adressé après cette date, vous avez la faculté de dénoncer la reconduction de votre contrat dans les 20 jours suivant l'envoi de cette information annuelle, le cachet de la poste faisant foi, par lettre recommandée.
- Processus de médiation : le médiateur de la MEDIATION DE L'ASSURANCE, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 (www.mediation-assurance.org)



Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION



Département Souscription
Appel de prime provisionnelle

C0000 / 000019 / 01

Police 4000704312 12
Souscripteur 26914 DOM. AF GROS ET FRANCOIS PARENT
Assuré 72269 DOM. AF GROS ET FRANCOIS PARENT
Appel de prime 0003981002
Suivi par Virginie GANELON
Téléphone 01 70 96 65 89
E-mail vganelon@groupama-ac.fr

19
DOM. AF GROS ET FRANCOIS PARENT
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD



*Viens Web CAM
20/5/21*

Madame, Monsieur,

Paris, le 17 Mai 2021

Votre appel de prime provisionnelle au titre de votre contrat d'Assurance-Crédit s'élève à **2 515,10 Euros T.T.C.** pour la période du **01/06/2021 au 30/11/2021.**

Vous trouverez ci-dessous le détail du calcul.

Garantie	Prime H.T	Taxe d'assurance	Prime T.T.C
MILLESIME	2 300,00	215,10	2 515,10
	2 300,00	215,10	2 515,10

Paiement à réception :

- **par chèque**, libellé au nom de Groupama Assurance-Crédit & Caution et accompagné du coupon-réponse ci-dessous ;
- **par virement** sur le compte Groupama Assurance-Crédit & Caution : IBAN FR76 3000 4008 1900 0164 1493 161 - BIC BNPAFRPPXXX, en rappelant la référence de l'appel de prime.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Département Souscription

NB. Conformément à la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, une pénalité de retard sera appliquée en cas de défaut de paiement.

Groupama Assurance-crédit & Caution

Bureaux : 132, rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - Tél. +33(0)9 69 32 23 36 - groupama-ac.fr
Siège Social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris - N° TVA FR 72 380810283 000 16 - APE 65.12Z - SA au capital de 20 000 000 € - Entreprise régie par le Code des assurances

COUPON A DÉTACHER ET A RETOURNER OBLIGATOIREMENT À L'AIDE DE L'ENVELOPPE JOINTE

COUPON A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE CHEQUE

19213800019400039810029

Police : 4000704312 12



Montant : 2 515,10 €

AF Gros
DOM. AF GROS ET FRANCOIS PARENT
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Groupama Assurance-crédit & Caution /
CTX
BP 40013
93334 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS - NE PAS PLIER

192138000194 DOM. AF GROS ET FR FR7611006210040644234000175

192001837067 95000398100240007043120002905104 251510

066158-L1 / 000019 / 000037 01 / 01

646

RELEVÉ DE COTISATION CLIENT

arrêté au 30/04/2021

ASSURANCES BENOIT

20 Bis Rue du Faubourg St Jacques
B.P. 50052
21202 BEAUNE CEDEX
Tél. 03.80.24.75.80 - Fax 03.80.24.90.22
ORIAS 07005354 - 15005887

DOMAINE A F GROS
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

IBAN : FR76 1027 8025 0400 0118 3644 581
BIC : CMCIFR2AXXX - Banque : CCM BEAUNE

BEAUNE, le 08/03/2021

CHER CLIENT,

Veillez trouver ci-dessous la liste des cotisations relatives à vos contrats arrivant à échéance. Je vous remercie de me faire parvenir votre règlement par tout moyen à votre convenance

Erffon Assistance, SA au capital de 35 402 785 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, RCS Nanterre 451 366 405, 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers, n° TVA : FR 36640500012

Produit/Contrat	Période	Montant TTC
COMMERCE Contrat N° AM805669 - 8A 8B 10A RUE DES NA GENERALI IARD - Cotisation HT : 291,22 € dont Cat Nat. : 11,68 €, Taxes : 31,72 €	Indice : 1000,5 du 01/04/2021 au 31/03/2022	322,94

Page : 1/1, **En votre aimable règlement** 322,94 EUR

Règlement à effectuer à l'ordre ASSURANCES BENOIT

¶ Ce relevé de cotisation et tout encaissement ne saurait valoir renonciation de la Compagnie à se prévaloir d'une résiliation. Toute renonciation à une résiliation (acquise ou non) et toute remise en vigueur éventuelle du contrat restent subordonnées à l'accord exprès de la Compagnie.

Papillon à joindre à votre règlement		
A5555 DOMAINE A F GROS		
Code Classement :		
COMMERCE		
AM805669-0002AA	01/04/2021	322,94
Total (Euros)		322,94

Pour tout règlement par virement, merci de mentionner votre NOM et N° DE CONTRAT.

When paying by bank transfer, please mention your name and the contract number.

Bij een bankovermaking graag uw naam en het contractnummer vermelden.

CATASTROPHES NATURELLES : La franchise réglementairement prévue est fonction de la nature du risque : Véhicules terrestres à moteur : 380 € par véhicule ; Bien à usage d'habitation ou à usage non professionnel : 380 €, ou 1 520 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; Biens à usage professionnel : 10 % du montant des dommages pour chaque établissement, minimum 1 140 €, ou 3 050 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; pour la garantie perte d'exploitation si elle est souscrite : 3 jours ouvrés, minimum de 1 140 €. Pour les biens et véhicules à usage professionnel, si le contrat prévoit une franchise supérieure, celle-ci s'applique. Si votre commune n'est pas dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, la franchise peut doubler, tripler ou quadrupler en cas de récurrence d'événements de même nature dans les 5 dernières années. L'indemnisation intervient dans les 3 mois de la 1^{re} de ces dates : remise de l'état estimatif des pertes ou publication de l'arrêté constatant l'état de catastrophe naturelle.

RELEVÉ DE COTISATION CLIENT

arrêté au 31/03/2021

COMPTABILISE

ASSURANCES BENOIT

20 Bis Rue du Faubourg St Jacques
B.P. 50052

21202 BEAUNE CEDEX

Tél. 03.80.24.75.80 - Fax 03.80.24.90.22

ORIAS 07005354 - 15005887

DOMAINE A F GROS
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

IBAN : FR76 1027 8025 0400 0118 3644 581
BIC : CMCIFR2AXXX - Banque : CCM BEAUNE

BEAUNE, le 08/02/2021

CHER CLIENT,

Veuillez trouver ci-dessous la liste des cotisations relatives à vos contrats arrivant à échéance. Je vous remercie de me faire parvenir votre règlement par tout moyen à votre convenance

Europ Assistance, SA au capital de 35 402 785 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, RCS Nanterre 451 366 405, 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers, n° TVA : FR 8245136640500012

Produit/Contrat	Indice	Période	Montant TTC
ASSIST.JUR Contrat N° AB164499 - PJ DES AGRICULTEURS L'EQUITE - Cotisation HT : 783,77 €, Taxes : 105,03 €	3723	du 01/03/2021 au 28/02/2022	888,80

CAM
vire le
15/02/21

Page : 1/1, En votre aimable règlement **888,80 EUR**

Règlement à effectuer à l'ordre ASSURANCES BENOIT

⚠ Ce relevé de cotisation et tout encaissement ne saurait valoir renonciation de la Compagnie à se prévaloir d'une résiliation. Toute renonciation à une résiliation (acquise ou non) et toute remise en vigueur éventuelle du contrat restent subordonnées à l'accord exprès de la Compagnie.

Papillon à joindre à votre règlement		
A5555 DOMAINE A F GROS		
Code Classement		
ASSIST.JUR	01/03/2021	888,80
AB164499-0002AA		
Total (Euros)		888,80

Pour tout règlement par virement, merci de mentionner votre NOM et N° DE CONTRAT.

When paying by bank transfer, please mention your name and the contract number.

Bij een bankovermaking graag uw naam en het contractnummer vermelden.



RELEVÉ DE COTISATION CLIENT

arrêté au 19/01/2021

ASSURANCES BENOIT

20 Bis Rue du Faubourg St Jacques
B.P.50052
21202 BEAUNE CEDEX
Tél. 03.80.24.75.80 - Fax 03.80.24.90.22
ORIAS 07005354 - 15005887

DOMAINE A F GROS
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

IBAN : FR76 1027 8025 0400 0118 3644 581
BIC : CMCIFR2AXXX - Banque : CCM BEAUNE

BEAUNE, le 19/01/2021

CHER CLIENT,

Veillez trouver ci-dessous la liste des cotisations relatives à vos contrats arrivant à échéance. Je vous remercie de me faire parvenir votre règlement par tout moyen à votre convenance

Europ Assistance, SA au capital de 35 402 785 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, RCS Nanterre 451 366 405, 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers, n° TVA : FR 8245136640500012

Produit/Contrat		Période	Montant TTC
AUTO			
<u>Contrat N° AR506293 - FC-106-DQ RENAULT</u>	Bonus : 50 %	du 01/02/2021	711,63
GENERALI IARD - Cotisation HT : 632,07 € dont Cat.Nat. : 2,87 €, Taxes : 79,56 € Europ Assistance - Cotisation HT : 82,14 €, TVA au taux de 20,00 % : 16,43 €		au 31/01/2022	
<u>Contrat N° AR852366 - FM-774-DD GRV</u>	Bonus : 0 %	du 01/02/2021	503,07
GENERALI IARD - Cotisation HT : 462,48 € dont Cat.Nat. : 7,50 €, Taxes : 40,59 €		au 31/01/2022	
COMMERCE			
<u>Contrat N° AP809223 - 1 PLACE DE L'EUROPE,</u>	Indice : 996,8	du 01/02/2021	2 031,26
GENERALI IARD - Cotisation HT : 1 876,68 € dont Cat.Nat. : 177,47 €, Taxes : 154,58 €		au 31/01/2022	

Page : 1/2, A reporter **3 245,96 EUR**

¶ Ce relevé de cotisation et tout encaissement ne saurait valoir renonciation de la Compagnie à se prévaloir d'une résiliation. Toute renonciation à une résiliation (acquise ou non) et toute remise en vigueur éventuelle du contrat restent subordonnées à l'accord exprès de la Compagnie.

Tout bénéficiaire de garanties accordées au titre de l'article L211-1 du code des assurances peut, en cas de dommage garanti par le contrat, choisir le réparateur professionnel auquel il souhaite recourir.

Papillon à joindre à votre règlement			
A5555 DOMAINE A F GROS			
Code Classement :			
AUTO			
AR506293-0002AA	01/02/2021	711,63	
AR852366-0002AA	01/02/2021	503,07	
COMMERCE			
AP809223-0002AA	01/02/2021	2 031,26	
A reporter			3 245,96

Pour tout règlement par virement, merci de mentionner votre NOM et N° DE CONTRAT.

When paying by bank transfer, please mention your name and the contract number.

Bij een bankovermaking graag uw naam en het contractnummer vermelden.

CATASTROPHES NATURELLES : La franchise réglementairement prévue est fonction de la nature du risque : **Véhicules terrestres à moteur :** 380 € par véhicule ; **Bien à usage d'habitation ou à usage non professionnel :** 380 €, ou 1.520 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; **Bien à usage professionnel :** 10 % du montant des dommages pour chaque établissement, minimum 1.140 €, ou 3.050 € en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols ; pour la garantie **perte d'exploitation** si elle est souscrite : 3 jours ouvrés, minimum de 1.140 €. Pour les biens et véhicules à usage professionnel, si le contrat prévoit une franchise supérieure, celle-ci s'applique. Si votre commune n'est pas dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, la franchise peut doubler, tripler ou quadrupler en cas de récurrence d'événements de même nature dans les 5 dernières années. L'indemnisation intervient dans les 3 mois de la 1^{re} de ces dates : remise de l'état estimatif des pertes ou publication de l'arrêté constatant l'état de catastrophe naturelle.

150DA... 19/01/21

RECEVÉ
COMPTABILISÉ

RELEVÉ DE COTISATION CLIENT

arrêté au 19/01/2021

ASSURANCES BENOIT
10 Bis Rue du Faubourg St Jacques
B.P. 50052
21202 BEAUNE CEDEX
Tél. 03.80.24.75.80 - Fax 03.80.24.90.22
ORIAS 07005354 - 15005887

DOMAINE A F GROS
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

IBAN : FR76 1027 8025 0400 0118 3644 581
BIC : CMCIFR2AXXX - Banque : CCM BEAUNE

BEAUNE, le 19/01/2021

Europ Assistance, SA au capital de 35 402 785 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, RCS Nanterre 451 366 405, 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers, n° TVA : FR 8245136640500012

Produit/Contrat	Report	Période	Montant TTC
AUTO Contrat N° AR506293 - FC-106-DQ RENAULT GENERALI IARD - Cotisation HT : -23,84 € dont Cat.Nat. : -0,15 €, Taxes : -2,69 €	Bonus : 50 %	du 01/02/2021 au 31/01/2022	3 245,96 -26,53
COMMERCE Contrat N° AP809223 - 1 PLACE DE L'EUROPE GENERALI IARD - Cotisation HT : -56,13 € dont Cat.Nat. : -5,52 €, Taxes : -4,43 €	Indice : 996,8	du 01/02/2021 au 31/01/2022	-60,56

Page : 2/2, **En votre aimable règlement** 3 158,87 EUR

VIRA 3158,87 €
22/01/21

Règlement à effectuer à l'ordre ASSURANCES BENOIT

⚠ Ce relevé de cotisation et tout encaissement ne saurait valoir renonciation de la Compagnie à se prévaloir d'une résiliation. Toute renonciation à une résiliation (acquise ou non) et toute remise en vigueur éventuelle du contrat restent subordonnées à l'accord exprès de la Compagnie.

Tout bénéficiaire de garanties accordées au titre de l'article L211-1 du code des assurances peut, en cas de dommage garanti par le contrat, choisir le réparateur professionnel auquel il souhaite recourir.

Papillon à joindre à votre règlement		
A5555 DOMAINE A F GROS		
Code Classement :		
	Report	3 245,96
AUTO		
AR506293-0003AA	01/02/2021	-26,53
COMMERCE		
AP809223-0003AA	01/02/2021	-60,56
Total (Euros)		3 158,87

Pour tout règlement par virement, merci de mentionner votre NOM et N° DE CONTRAT.

When paying by bank transfer, please mention your name and the contract number.

Bij een bankovermaking graag uw naam en het contractnummer vermelden.



GRELE

DISPOSITIONS PARTICULIERES

CONTRAT N° AP885650

Avenant

à effet du 14/04/2020

210005 / MAROLLEAU LOIC / 081654
Bourse

Votre ASSUREUR CONSEIL 081654

ID CLIENT : A5555 / 016094421

BEAUNE / ARCHEREAU ET MAROLLEAU
20B RUE DU FG ST JACQUES
BP 50052
21202 BEAUNE CEDEX

DOMAINE A F GROS
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Votre COTISATION

Base annuelle : 52 561,16 EUR (hors frais fixes et taxes) payable en 1 fois le 1er Septembre de chaque année.

Cotisation annuelle : 52 607,06 EUR TTC.

La suite des Dispositions Particulières jointe au présent contrat fait partie intégrante de votre contrat.

COMPOSITION DU CONTRAT

Le contrat se compose des présentes Dispositions Particulières, des documents référencés ci-dessous et des descriptifs des exploitations, dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire :

Dispositions Générales GRELE ALEAS CLIMATIQUES GAL1DGF

Annexe(s) : néant

DUREE DU CONTRAT

Le contrat se renouvelle automatiquement par période d'un an sauf résiliation moyennant un préavis de trois mois avant le 31 décembre.

Fait le 17/04/2020

1 / 6

Le soussigné peut demander à la Compagnie communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

VOTRE SIGNATURE

VISA DE L'AGENT GENERAL OU
DU COURTIER
Assureur
20 B Rue du Faubourg St Jacques Br 50000
21202 BEAUNE CEDEX
Tél : 03.80.24.18.60 Fax : 03.80.24.90.22
E-mail : beaune@generali.fr
L'ASSUREUR
Jacques Br...

FILIP600 / 372972724

203D E





GRELE

DISPOSITIONS PARTICULIERES

CONTRAT N° AP885650

Avenant

à effet du 14/04/2020

210005 / MAROLLEAU LOIC / 081654
Bourse

Votre ASSUREUR CONSEIL 081654

BEAUNE / ARCHEREAU ET MAROLLEAU
20B RUE DU FG ST JACQUES
BP 50052
21202 BEAUNE CEDEX

ID CLIENT : A5555 / 016094421

DOMAINE A F GROS
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Votre COTISATION

Base annuelle : 52 561,16 EUR (hors frais fixes et taxes) payable en 1 fois le 1er Septembre de chaque année.

Cotisation annuelle : 52 607,06 EUR TTC

La suite des Dispositions Particulières jointe au présent contrat fait partie intégrante de votre contrat.

COMPOSITION DU CONTRAT

Le contrat se compose des présentes Dispositions Particulières, des documents référencés ci-dessous et des descriptifs des exploitations, dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire :

Dispositions Générales GRELE ALEAS CLIMATIQUES GAL1DGF

Annexe(s) : néant

DUREE DU CONTRAT

Le contrat se renouvelle automatiquement par période d'un an sauf résiliation moyennant un préavis de trois mois avant le 31 décembre.

Fait le 17/04/2020

1 / 6

Le soussigné peut demander à la Compagnie communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

VOTRE SIGNATURE



L'ASSUREUR





Groupama
ASSURANCE-CRÉDIT
& CAUTION

RIB cié le
23/11/2020.

en attente 2 J
Paris VIRT

Département Souscription
Appel de prime provisionnelle

C0000 / 000020 / 01



Police 4000704312 12
Souscripteur 26914 DOM. AF GROS ET FRANCOIS PARENT
Assuré 72269 DOM. AF GROS ET FRANCOIS PARENT
Appel de prime 0003951757
Suivi par Michel SAVA
Téléphone 01 70 96 60 53
E-mail msava@groupama-ac.fr

20
DOM. AF GROS ET FRANCOIS PARENT
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Paris, le 16 Novembre 2020

Madame, Monsieur,

Votre appel de prime provisionnelle au titre de votre contrat d'Assurance-Crédit s'élève à **2 515,10 Euros T.T.C.** pour la période du **01/12/2020 au 31/05/2021.**

Vous trouverez ci-dessous le détail du calcul.

Garantie	Prime H.T	Taxe d'assurance	Prime T.T.C
MILLESIME	2 300,00	215,10	2 515,10
	2 300,00	215,10	2 515,10

Paiement à réception :

- **par chèque**, libellé au nom de Groupama Assurance-Crédit & Caution et accompagné du coupon-réponse ci-dessous ;
- **par virement** sur le compte Groupama Assurance-Crédit & Caution : IBAN FR76 3000 4008 1900 0164 1493 161 - BIC BNPAFRPPXXX, en rappelant la référence de l'appel de prime.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Département Souscription

NB. Conformément à la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, une pénalité de retard sera appliquée en cas de défaut de paiement.

Groupama Assurance-crédit & Caution

Bureaux : 132, rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - Tél. +33(0)9 69 32 23 36 - groupama-ac.fr

Siège Social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris - N° TVA FR 72 380810283 000 16 - APE 65.12Z - SA au capital de 20 000 000 € - Entreprise régie par le Code des assurances

COUPON A DÉTACHER ET A RETOURNER OBLIGATOIREMENT À L'AIDE DE L'ENVELOPPE JOINTE

COUPON A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE CHEQUE

19232200020100039517571

Police : 4000704312 12



Montant : 2 515,10 €

DOM. AF GROS ET FRANCOIS PARENT
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Groupama Assurance-crédit & Caution /
CTX
BP 40013
93334 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS - NE PAS PLIER

192322000201 DOM. AF GROS ET FR FR7611006210040644234000175

192001837067 51000395175740007043120057905104 251510

VIRT
FAIT le
23/11/2020

COUPON
A RETOURNER
OBLIGATOIREMENT
À L'AIDE DE
L'ENVELOPPE
JOINTE



060593-L1 / 000020 / 000039 01 / 01

646



NOM DU TITULAIRE du compte : **S.A.S. DOMAINE A.F. GROS**

N° 5759442

Nombre : **01** Date : **05/11/2020**

Le client soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions mentionnées au verso de l'exemplaire client.

Signature :

Banque	Nom de l'émetteur	N° du chèque	Montant
CA	Generali	524808	10835,00
	DAED		
	PAR LE CLIENT		
	(Camion)		

COMPTABILISÉ



Code banque : 11006 Code guichet : 21004 Numéro de compte : 06442340001 CIB IBAN : 75
Montant de la remise : 10.835,00



Code saisisseur : CAA2064
Réf : REGLEMENT H.T. SUITE A VEHICULE EN EPAVE
+ HABILLAGE BOIS DEDUCTION FRANCHISE.

Paris, le 05/11/2020

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser notre règlement par chèque.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

ASTOLFI JEAN-MATTHIE
DIRECTION INDEMNISATION

Tout chèque modifié sera rejeté par notre établissement bancaire.
Merci d'apposer au dos du chèque une signature conforme au bénéficiaire ainsi que le tampon pour les sociétés.
En cas de question ou contestation, merci de contacter Generali et non la banque.

Pour nous écrire : Generali IARD - 75456 Paris cedex 09



PARTIE A DÉTACHER

COGEPRIINT 201901 0675A



Le client soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions mentionnées au verso de l'exemplaire client.

Signature :

NOM DU TITULAIRE du compte : **S.A.S. DOMAINE A.F.GROS**

Nombre : **01** Date : **10/10/2020**

Banque	Nom de l'émetteur	N° du chèque	Montant
CA CIB	GENERALI M. Ludvine Nugère	563 2670	265,48

EX **VALIDE**



Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Chiffre

Montant de la remise

1 1 0 0 6

2 1 0 0 4

0 6 4 4 2 3 4 0 0 0 1

7 5

265,48

5759439 5555550008004 006442360001

Code saisisseur : CAA2477

Réf : FACTURE N 21FC00093 EN H.T. FRANCHISE

Réf : DEDUITE

Rbr

265,48
265,48

≠ 150
Franchise

Paris, le 29/10/2020

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser notre règlement par chèque.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

BALENCY LUDIVINE
DIRECTION INDEMNISATION

Tout chèque modifié sera rejeté par notre établissement bancaire.

Merci d'apposer au dos du chèque une signature conforme au bénéficiaire ainsi que le tampon pour les sociétés.

En cas de question ou contestation, merci de contacter Generali et non la banque.

Pour nous écrire : Generali IARD - 75456 Paris cedex 09



PARTIE
A DÉTACHER

COGEPRIINT 201901 0675A

